



SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS

Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée**

QUE le 8 janvier 2018, le règlement 2018-354, *déterminant le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, la tarification des services ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2018* a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9h à 12h et de 13h à 16h.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 9 janvier 2018

Marie-Ève Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière